



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE MORZINE-AVORIAZ
ARRETE MUNICIPAL

2018.225

**PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION
TAILLE DE MAS DU PLENEY – ROUTE DU TELEPHERIQUE**

Le Maire de la Commune de MORZINE-AVORIAZ,

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212.1 et L.2212.2,

Vu la demande en date du 13 septembre 2018 faite par Monsieur Patrick BEARD,

Considérant qu'il y a lieu de règlementer le stationnement et la circulation afin que Mr Patrick BEARD puisse réaliser des travaux dans son hôtel – taille de mas du Pléney & route du Téléphérique,

A R R E T E :

ARTICLE 1er :

Du jeudi 20 septembre au vendredi 07 décembre 2018 :

- La taille de mas du Pléney : sera fermée à la circulation (sauf riverains) depuis l'avenue de Joux-Plane jusqu'à l'hôtel l'Equipe
- La route du Téléphérique : sera en double sens depuis l'avenue de Joux-Plane jusqu'à l'hôtel l'Equipe

ARTICLE 2 :

La signalisation rendue nécessaire par les dispositions précitées sera mise en place par Mr Patrick BEARD ainsi que la remise en état des lieux après travaux.

En cas de stationnement de véhicule dans le secteur cité ci-dessus, des fourrières seront faites le cas échéant.

ARTICLE 3 :

Toutes infractions aux prescriptions du présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux dispositions prévues par les lois & règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 5 :

Mr Patrick BEARD, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Montriond sont chargés de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Morzine, le 13 septembre 2018
Gérard BERGER,
Maire de MORZINE-AVORIAZ